

Garantir la disponibilité des ambulances – Renforcement du dispositif

Les ambulances sont conduites et entretenues avec beaucoup de soins par les intervenants professionnels. Malgré toute l'attention portée, la mécanique est fortement éprouvée lors des interventions urgentes où notamment toute la puissance des moteurs est sollicitée même à froid, ce qui impose à ces véhicules de fréquents passages en atelier de réparation.

Pour cette raison, les entreprises de sauvetage disposent d'un véhicule de remplacement. Dans les faits, il n'est pas rare qu'une compagnie voie deux, et parfois même trois de ses ambulances hors service simultanément. Si l'entreprise ne trouve pas rapidement de solution de remplacement, elle peut se voir contrainte à réduire son activité « commerciale » de transfert, et dans le pire scénario, se trouver en situation de ne plus pouvoir fournir les ambulances prévues dans le cadre de la planification des secours sanitaires.

Afin de réduire le risque d'occurrence de cette dernière hypothèse, l'OCVS a décidé d'acquérir une ambulance (d'occasion) qui, au pied levé, peut être mise à disposition d'un service de la planification en cas de nécessité. Cette ambulance, directement opérationnelle, est stationnée et entretenue par le CSU de Sion.

« Notre préoccupation : le patient »